

République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 31 mai 2024

Membres en exercice
: 11

Date de la convocation: 27/05/2024

Présents : 9

L'an deux mille vingt-quatre et le trente-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Votants: 11

Présents : Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALAIN, Eveline SANZ, Sylvianne SOLVERY, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Pour: 11

Contre: 0

Représentés : Christophe BOYER par Georges GAY, Didier THOMAS par Elisabeth KNICKERBOCKER

Abstentions: 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Eveline SANZ

Objet: Modalités de location des VTT à assistance électrique - DE_2024_027

La commune a fait l'acquisition de 6 vélos à assistance électrique (4 VTT adultes et 2 VTT enfants). Il convient à présent de se positionner sur les modalités de location.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- de rajouter la location de vélos à la régie Les Plattas ; l'arrêté instituant la régie sera modifié en conséquence ;
- de stocker les VTT dans le garage communal route de Singles, un emplacement sera aménagé à cet effet ;
- de fixer les prix de base comme suit :

	Tarif adulte	Tarif enfant
1/2 journée	30€	20€
1 jour	50€	30€
2 jours	80€	50€
3 jours	110€	80€
Chèque de caution de 1000€ par vélo		

Compte tenu que la délibération du 4 octobre 2022 donne délégation à M.le Maire pour créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, ces tarifs pourront être modifiés/adaptés si besoin par arrêté.



Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY

République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 31 mai 2024

Membres en exercice
: 11

Date de la convocation: 27/05/2024

Présents : 9

L'an deux mille vingt-quatre et le trente-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Votants: 10

Présents : Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALAIN, Eveline SANZ, Sylvianne SOLVERY, Michel TRIGNOL

Pour: 9

Contre: 1

Représentés : Christophe BOYER par Georges GAY, Didier THOMAS par Elisabeth KNICKERBOCKER

Abstentions: 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Eveline SANZ

Objet: Annulation de la convention entre la commune et le SMGF - DE_2024_028

M. le Maire revient sur la convention signée entre la commune et le SMGF de Larodde le 5 août 2015.

Pour rappel,

- le Syndicat avait décidé de reverser la somme de 31 200€ à la commune de Larodde afin de l'aider à financer des travaux de voirie bénéficiant aux habitants des sections membres ainsi qu'aux autres habitants de la commune.

- le Syndicat a versé la somme de 9 040€ à la commune en 2014 pour l'achat de 4 parcelles boisées (2 à la Platte et 2 à Fouroux) ; il était prévu que ces parcelles soient intégrées au SMGF et donc que les ventes reviennent au Syndicat. Or, ces bois n'ont pas pu être intégrées au plan d'aménagement du SMGF et reviennent donc à la commune ainsi que les ventes qui vont en découler.

Compte tenu de ces éléments et considérant que les finances du Syndicat ne lui permettent pas d'aider davantage la commune, le Conseil Municipal décide, à la majorité de mettre fin à la convention qui lie la commune et le SMGF en annulant la somme de 10 400€ restant due par le Syndicat au titre de la convention.

Michel TOURNADRE, délégué du Syndicat ne prend pas part au vote / 1 vote contre : Sylviane SOLVERY



Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY

République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 31 mai 2024

Membres en exercice
: 11

Date de la convocation: 27/05/2024

Présents : 9

L'an deux mille vingt-quatre et le trente-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Votants: 11

Présents : Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALAIN, Eveline SANZ, Sylvianne SOLVERY, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Pour: 11

Contre: 0

Représentés : Christophe BOYER par Georges GAY, Didier THOMAS par Elisabeth KNICKERBOCKER

Abstentions: 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Eveline SANZ

Objet: Avis sur le projet de réglementation des boisements - DE_2024_029

Par lettre en date du 6 mai 2024, M. le Président du Conseil Départemental a invité le Conseil Municipal à donner son avis sur le projet de réglementation des boisements. Pour rappel, une procédure de révision de la réglementation des boisements, menée par le Conseil Départemental est en cours sur la commune.

Les documents cartographiques provisoires sont portés à la connaissance des conseillers municipaux, ainsi que le détail des interdictions et restrictions proposées par le Conseil Départemental. L'enquête publique correspondante s'est tenue du 7 novembre 2023 au 7 décembre 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet de réglementation des boisements tel qu'il a été présenté et donne un avis favorable à la poursuite de la procédure afin de rendre applicable cette réglementation sur la commune de Larodde.

A handwritten signature in black ink is written over a circular red official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LARODDE' and a star.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY

République française

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE DE LARODDE

Séance du 31 mai 2024

Membres en exercice
: 11

Date de la convocation: 27/05/2024

Présents : 9

L'an deux mille vingt-quatre et le trente-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges GAY

Votants: 11

Présents : Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALLAIN, Eveline SANZ, Sylvianne SOLVERY, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Pour: 11

Contre: 0

Représentés : Christophe BOYER par Georges GAY, Didier THOMAS par Elisabeth KNICKERBOCKER

Abstentions: 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Eveline SANZ

Objet: Convention de mandat dans le cadre de la demande de subvention pour l'appel à projet "Cours d'écoles actives et sportives" - DE_2024_030

L'Agence Nationale du Sport dans le cadre de la labellisation de Dômes Sancy Artense "Terre de jeux 2024" propose un appel à projet à toutes les collectivités territoriales, qui se nomme : *Cours d'Ecoles Actives et Sportives*.

Les objectifs sont de développer les activités physiques et sportives en milieu scolaire et à améliorer l'équité entre filles et garçons par la mise en place d'aménagements ludiques et sportifs utilisables à la récréation et en cours d'EPS.

Les projets éligibles peuvent faire l'objet d'une demande de subvention unique envers l'ANS par la Communauté de Communes qui assurera le paiement des dépenses engagées pour demander le versement de la subvention qui lui sera accordée; les communes effectueront ensuite le remboursement de leur reste à charge.

Voici les éléments pour la commune de Larodde :

Objets	Qté	Prix unitaire HT	Prix HT	Prix TTC	Entreprise
Petite marelle	1	1 152.29€	1 152.29€	1 382.75€	Auvergne sport
Jeu parcours	1	1 168.60€	1 168.60€	1 402.32€	Auvergne sport
Tracés (zone de jeu + couloir course)	1	2 312.75€	2 312.75€	2 775.30€	Auvergne sport
TOTAL			4 633.64€ HT	5 560.37€	

Le reste à charge est estimé à 1 853.46€ pour la commune de Larodde (soit 20% du montant HT + montant TVA).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer la convention de mandat avec la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense.

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE LARODDE" at the top, a central emblem, and "63 - Puy-de-Dôme" at the bottom.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Georges GAY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
___ / ___ / 20___
et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___